



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 41009

Texte de la question

M. Malek Boutih attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le département de l'Essonne. Il salue l'action du ministère dans ses efforts pour la refondation de l'école de la République, il s'inquiète cependant du sort réservé aux enseignants spécialisés des RASED. Il a en effet été sollicité par la Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'Éducation nationale qui fait état d'un seul départ en formation spécialisée pour le département, ce à quoi s'ajouterait la suppression de 3 postes G (aide rééducative) et 2 postes E (aide pédagogique). Il rappelle qu'il y avait 110 postes de rééducateur en 2008, tous pourvus, il y en aurait 55 aujourd'hui. La situation lui semble véritablement alarmante dans un département qui concentre déjà de nombreuses difficultés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à la pérennité des RASED et les mesures qu'il entend prendre pour leur donner les moyens de poursuivre leurs indispensables actions en Essonne.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit à l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Pour l'enseignement primaire, au cours de la mandature présidentielle, 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des RASED et celles des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. Une des mesures essentielles de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il doit s'articuler avec les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves dont l'évolution des missions a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale. Cette réflexion se prolonge dans le cadre du dialogue social sur les métiers au sein de l'éducation nationale que le ministre a engagé avec les organisations représentatives des personnels et qui va conduire, notamment, au renforcement des missions des personnels des RASED.

Données clés

Auteur : [M. Malek Boutih](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41009

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11182

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13484